

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des soutiens et des finances*

**Arrêté du 2 juillet 2018 portant dissolution de la brigade territoriale de Lusignan et modification corrélative des circonscriptions des brigades territoriales de Vivonne et de Jaunay-Marigny (Vienne)**

NOR : INTJ1817686A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la défense ;  
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26 ;  
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

La brigade territoriale de Lusignan est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> août 2018. Corrélativement, les circonscriptions des brigades territoriales de Vivonne et de Jaunay-Marigny sont modifiées à la même date dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Vivonne et de Jaunay-Marigny exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 juillet 2018.

Pour le ministre d'État,  
ministre de l'intérieur, et par délégation :  
*Le général de corps d'armée,  
directeur des soutiens et des finances,*  
L. TAVEL

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>Vivonne</b>	Château-Larcher Iteuil <b>Ligugé</b> Marçay Marigny-Chemereau Marnay Vivonne	<b>Celle-Lévescault</b> Château-Larcher <b>Cloué</b> <b>Coulombiers</b> <b>Curzay-sur-Vonne</b> Iteuil <b>Jazeneuil</b> <b>Lusignan</b> Marçay Marigny-Chemereau Marnay <b>Rouillé</b> <b>Saint-Sauvant</b> <b>Sanxay</b> Vivonne
<b>Lusignan</b>	<b>Celle-Lévescault</b> <b>Cloué</b> <b>Coulombiers</b> <b>Curzay-sur-Vonne</b> <b>Jazeneuil</b> <b>Lusignan</b> <b>Rouillé</b> <b>Saint-Sauvant</b> <b>Sanxay</b>	(Dissolution)
<b>Jaunay-Marigny</b>	Beaumont-Saint-Cyr Chasseneuil-du-Poitou Dissay Jaunay-Marigny Mignaloux-Beauvoir Montamisé Saint-Georges-lès-Baillargeaux	Beaumont-Saint-Cyr Chasseneuil-du-Poitou Dissay Jaunay-Marigny <b>Ligugé</b> Mignaloux-Beauvoir Montamisé Saint-Georges-lès-Baillargeaux